



DIEC/24-1003-1740 du 01/04/2024

BACCALAUREAT GENERAL - ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE «NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES» - EPREUVE DE TERMINALE PARTIE PRATIQUE - SESSION 2024

Références : Note de service n°2020-030 du 11 février 2020 relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 du baccalauréat modifié par la note de service du 12 juillet 2021 relative à l'adaptation du périmètre d'évaluation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques de la classe de terminale à compter de la session 2022 - Note de service du 5 février 2024 relative à la partie pratique de l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques à compter de la session 2024

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : M. GAGLIANONE - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : sebastien.gaglianone@ac-aix-marseille.fr - M. BEURLEY - Tel : 04 42 91 71 91 - Mail : thomas.beurley@ac-aix-marseille.fr

L'épreuve terminale obligatoire de spécialité est composée de deux parties : une partie écrite, comptant pour 12 points sur 20, et une partie pratique comptant pour 8 points sur 20.

I/ DEFINITION DE L'EPREUVE

La partie pratique consiste en la résolution de deux exercices sur ordinateur, chacun étant noté sur 10 points.

Le candidat est évalué sur la base d'un dialogue avec un professeur-examineur. Un examinateur évalue au maximum quatre élèves. **L'examineur ne peut pas évaluer un élève qu'il a eu en classe durant l'année en cours.**

• Premier exercice

Le premier exercice consiste à programmer un algorithme figurant explicitement au programme, ne présentant pas de difficulté particulière, dont on fournit une spécification. Il s'agit donc de restituer un algorithme rencontré et travaillé à plusieurs reprises en cours de formation. Le sujet peut proposer un jeu de test avec les réponses attendues pour permettre au candidat de vérifier son travail.

• Deuxième exercice

Pour le second exercice, un programme est fourni au candidat. Cet exercice ne demande pas l'écriture complète d'un programme, mais permet de valider des compétences de programmation suivant des modalités variées : le candidat doit, par exemple, compléter un programme « à trous » afin de répondre à une spécification donnée, ou encore compléter un programme pour le documenter, ou encore compléter un programme en ajoutant des assertions, etc.

Durée de l'épreuve : 1 heure.

II/ ORGANISATION DES EPREUVES

Candidats concernés :

Tous les candidats scolaires et CNED scolaire inscrits à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité.

Les épreuves pratiques sont organisées entre le 27 et 28 mai 2024 par le chef d'établissement qui assure l'enseignement.

L'organisation de l'épreuve se fait impérativement à partir de l'outil Cyclades et Imagin.

A/ Enseignement mutualisé

Dans le cas des enseignements mutualisés pour cette épreuve de spécialité les candidats présentent les épreuves écrites dans leur établissement d'origine.

Pour les épreuves pratiques les candidats doivent être évalués dans l'établissement qui assure l'enseignement.

Aussi, **les établissements d'origine des candidats doivent impérativement changer le centre de numérisation et d'épreuve dans Cyclades** pour permettre à l'établissement assurant l'enseignement d'organiser l'évaluation.

L'établissement qui assure l'enseignement pourra après transfert du candidat l'affecter avec l'ensemble de ces élèves et éditer des convocations par Cyclades.

[Procédure à suivre par l'établissement d'origine pour modifier le centre d'épreuve :](#)

Changer le centre d'épreuve :

Organisation - Affectation - Modifier le centre épreuve



Choisissez l'épreuve : Numérique et sciences informatiques pratiques

Puis renseignez le code RNE de l'établissement qui assure l'enseignement de cette discipline pour vos élèves.

Une fois ces opérations terminées, le centre d'épreuve (établissement d'enseignement) peut affecter l'ensemble des candidats en date et heure afin de les convoquer par Cyclades :

Organisation - Affectation - Affecter par date et heure - Affecter par date par épreuve

Epreuve

B/ Enseignement assuré au sein de l'établissement

Les candidats sont affectés en date et heure et convoqués par Cyclades.

C/ Candidats CNED Scolaire

Les candidats CNED Scolaire affectés dans l'établissement pour les épreuves écrites de spécialité NSI le seront aussi pour les épreuves pratiques. Ainsi ils seront inclus dans la liste des candidats à affecter en date et heure.

L'établissement devra générer une convocation pour ces élèves.

D/ Organisation des conditions de passage

Quatre candidats au maximum par examinateur sont convoqués à la même heure ; deux sujets différents au moins sont proposés et ils seront ensuite neutralisés.

Exemple d'organisation :

Matinée	Après-midi	
08h00-08h30		Accueil de l'examineur par le STIL / professeur et contrôle du fonctionnement du matériel
08h30-09h30	13h30-14h30	Passation de quatre candidats
09h30-09h45	14h30-14h45	Rédaction des fiches individuelles
09h45-10h45	14h45-15h45	Passation quatre candidats
10h45-11h00	15h45-16h00	Rédaction des fiches individuelles
11h00-12h00	16h00-17h00	Passation de quatre candidats
12h00-12h15	17h00-17h15	Rédaction des fiches individuelles Saisie des notes de la demi-journée

E/ Convocations des interrogateurs

L'enseignant ne peut pas interroger ses élèves de l'année en cours.

Aussi, au vu du vivier réduit de professeurs assurant l'enseignement de la spécialité dans les établissements, l'inspectrice pédagogique régionale en charge de la spécialité a organisé la répartition des interrogateurs par centres d'épreuves.

Vous trouverez en annexe le nom des interrogateurs à convoquer pour les interrogations de vos élèves.

Le chef d'établissement convoque les interrogateurs impérativement à partir de l'application IMAGIN (recherche par le nom de l'enseignant).

NB : Si celui-ci est issu d'un établissement hors commune de résidence administrative et communes limitrophes, il peut prétendre au remboursement de ces frais de déplacement.

Pour cela, à l'issue des interrogations vous devrez contacter M. BEURLEY, gestionnaire en charge de l'épreuve, en précisant le nom du professeur, son établissement d'exercice et la date de l'évaluation. Il se chargera de la régularisation pour permettre le remboursement des frais de déplacements.

F/ Répartition des candidats par interrogateurs pour la saisie des évaluations dans SANTORIN

Après avoir convoqué les candidats dans Cyclades et les examinateurs dans Imagin, le chef d'établissement peut préparer ses évaluations dans Santorin.

Il dispose de deux modalités de distribution des candidats :

- Constituer un seul regroupement avec tous les examinateurs et distribuer tous les candidats au regroupement ; ce qui aura pour conséquence que les examinateurs auront accès à l'évaluation de tous les candidats. Les examinateurs devront sélectionner le candidat pour pouvoir le noter. Une fois la note attribuée, seul l'examineur qui l'a saisi peut la modifier.
- Attribuer des candidats pré - déterminés à un examinateur. Seul l'examineur concerné pourra les noter.

III/ PASSATION DES EPREUVES

A/ Organisation de la passation

- Le professeur examinateur prépare au moins deux sujets pour quatre candidats composants simultanément, Pour une demi-journée, soit trois vagues de candidats, il prépare sept sujets (6+ 1 secours).
- La préparation du matériel est assurée par le professeur de NSI de l'établissement en coordination avec le STIL
 - Par examinateur, au moins cinq ordinateurs non connectés au réseau avec une session examen (un de secours)
 - Chaque ordinateur est muni :
 - de l'environnement de programmation python habituel des élèves
 - d'un dossier comprenant les 48 sujets au format pdf accompagnés des programmes au format py à compléter
- L'examineur prépare une clé autonome avec les sujets qu'il a choisis.
- L'examineur imprime en amont les sujets qu'il a retenus en nombre suffisant et les grilles d'évaluation qu'il devra remettre au chef d'établissement en fin de journée.

B/ Notation

Afin de faciliter l'évaluation, les fiches sont imprimables à partir de Santorin après l'affectation des candidats à l'examineur.

L'examineur complète la fiche d'évaluation qui a la valeur de copie. La note sur 8 points est exprimée au demi-point près et est accompagnée d'un commentaire qualitatif.

A ce titre aucune communication de ces documents remplis et aucune communication de la note attribuée au candidat ne doivent intervenir avant la fin de la session d'examen. Ainsi la fiche d'évaluation devra être conservée dans l'établissement pendant un an après le jury de délibération.

A la fin des interrogations, l'examineur se connecte à SANTORIN à partir de leur accès personnel IMAGIN pour saisir les éléments d'évaluation.

L'examineur n'a pas l'obligation de compléter la fiche d'évaluation dématérialisée si la fiche « papier » a été complétée auparavant.

Les lots devront être verrouillés pour permettre une remontée des notes dans Cyclades.

La date limite de saisie des notes est prévue à l'issue de chaque journée d'interrogation.

IV/ ABSENCE DES CANDIDATS

Absence injustifiée : Le candidat qui ne justifie pas de son absence se verra attribué la note zéro à cette partie d'épreuve.

Absence justifiée : Le candidat qui a fourni un justificatif pour son absence est reconvoqué si possible **avant le 6 juin 2024** et au plus tard avant la fin de l'année scolaire à une épreuve de remplacement par le chef d'établissement.

Dans l'hypothèse où le candidat ne peut se voir finalement attribuer de note à l'épreuve pratique pour des raisons justifiées, il en est déclaré dispensé. Le chef d'établissement devra prévenir la DIEC avant le 28 juin 2024.

V/ CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats bénéficiant de la mesure de handicap « MH 650 Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « numérique et sciences » doivent se voir proposer une adaptation de l'épreuve.

L'adaptation peut porter sur le choix de la situation proposée au tirage au sort, sur la présentation voire l'adaptation de la situation d'évaluation. Dans ce cas, la situation retenue et adaptée doit permettre une évaluation authentique des compétences visées.

Les candidats bénéficient des autres mesures qui peuvent s'appliquer à d'autres épreuves : temps de composition majoré pour les épreuves pratiques notamment.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

RNE CE	CENTRES EPREUVES	VILLE	CATEGORIE CANDIDAT	RNE ETS	ETS ORIGINE	CANDIDATS	INTERROGATEURS		ETABL. INTERROGATEURS
0040010P	LYC FELIX ESCLANGON	MANOSQUE DIGNE DIGNE	SCOLAIRE	0040010P	LYC FELIX ESCLANGON	6	VERONIQUE	CHOJNACKI	LYC FELIX ESCLANGON
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED DIGNE	1			
			SCOLAIRE	0040490L	LYC PIERRE-GILLES DE GENNES	9			
0040533H	LYC LES ISCLES	MANOSQUE	SCOLAIRE	0040533H	LYC LES ISCLES	3	EMMANUEL	FERRON	LYC FELIX ESCLANGON
0040587S	LYC ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE	SCOLAIRE	0040587S	LYC ECOLE INTERNATIONALE PACA	4	EMILIE	FOUNAUD	LYC ECOLE INTERNATIONALE PACA
0050003B	LYC D ALTITUDE	BRIANCON	SCOLAIRE	0050003B	LYC D ALTITUDE	7	JEAN-MATHIEU	DEMOUY	LYC D ALTITUDE
0050007F	LYC ARISTIDE BRIAND	GAP	SCOLAIRE	0050004C	LYC HONORE ROMANE	1	DAVID	DEMARCQ	LGT ARISTIDE BRIAND
			SCOLAIRE	0040023D	LYC PAUL ARENE	1			
			SCOLAIRE	0050006E	LYC DOMINIQUE VILLARS	7			
			SCOLAIRE	0050007F	LYCEE A. BRIAND	7			
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED GAP	1			
0050035L	LYC ST JOSEPH	GAP	SCOLAIRE	0050035L	LYC ST JOSEPH	5	JEROME	FORT	LYC ST JOSEPH
0130001F	LYC EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0130001F	LYC EMILE ZOLA	14	CHRISTOPHE	GAMEZ	LPO VAUVENARGUES
0130002G	LYC PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0130002G	LYC PAUL CEZANNE	17	JEAN	GALTIER	LGT PAUL CEZANNE
0130003H	LYC VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0130003H	LYC VAUVENARGUES	9	JEAN-LOUIS	ROMAN	LPO EMILE ZOLA
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED AIX	3			
0130011S	LYC PASQUET	ARLES	SCOLAIRE	0130011S	LYC PASQUET	16	MURIEL	SIMONNET	LYC PASQUET
0130036U	LYC PERIER	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130036U	LYC PERIER	22	ALEX	PINTO SOEIRO	LYCEE DU REMPART
0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130038W	LYC MARSEILLEVEYRE	11	BRUNO	BOURGINE	LYCEE L'EMPERI
0130039X	LYC SAINT CHARLES	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130039X	LYC SAINT CHARLES	14	THIERRY	MARROU	LYC SAINT CHARLES
0130048G	LYCEE SAINT EXUPERY	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130048G	LYCEE SAINT EXUPERY	21	BERTRAND	MEYER	LPO LYC METIER DENIS DIDEROT
			SCOLAIRE	0131403E	LPO ST VINCENT DE PAUL	1			
0130049H	LYCEE DU REMPART	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130049H	LYCEE DU REMPART	11	RODRIGO	SCHWENCKE	LYC PERIER
0130050J	LYC DENIS DIDEROT	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130050J	LYC DENIS DIDEROT	6	ALEXANDRE	COLIN	LYCEE SAINT EXUPERY
0130051K	LYC MARIE CURIE	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130051K	LYC MARIE CURIE	12	BAPTISTE	AMALFITANO	LYCEE NELSON MANDELA
0130053M	LYC JEAN PERRIN	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130053M	LYC JEAN PERRIN	18	GILLES	VILLEMUS	LYC HONORE DAUMIER
0130143K	LYC PAUL LANGEVIN	MARTIGUES CEDEX	SCOLAIRE	0130143K	LYC PAUL LANGEVIN	9	FABIEN	GIACOMETTI	LYC JEAN LURCAT
0130160D	LYCEE L'EMPERI	SALON DE PROVENCE CEDEX	SCOLAIRE	0130160D	LYCEE L'EMPERI	23	CAMILLE	ORTEGA	LYCEE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE
0130161E	LYCEE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	SCOLAIRE	0130161E	LYCEE POLYVALENT ADAM DE CRAPONNE	23	LAURENT	COUVREUR	LYCEE VIALA LACOSTE
0130164H	LYC ALPHONSE DAUDET	TARASCON CEDEX	SCOLAIRE	0130164H	LYC ALPHONSE DAUDET	7	HERVE	BARTOLO	LG PR ST LOUIS
0130175V	LYC HONORE DAUMIER	MARSEILLE	SCOLAIRE	0130175V	LYC HONORE DAUMIER	15	YACHA	MIGNOT	LYC MARSEILLEVEYRE
0131319N	LYCEE LA NATIVITE	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0131319N	LYCEE LA NATIVITE	8	BRUNO	MASI	LPO PR ST ELOI
0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	MARSEILLE	SCOLAIRE	0131335F	LYC CHEVREUL BLANCARDE	7	JEAN-CHRISTOPHE	CARRE	LYC CHEVREUL BLANCARDE
			SCOLAIRE	0131339K	LYC ST JOSEPH DE LA MADELEINE	3			
0131344R	LYC COURS BASTIDE	MARSEILLE	SCOLAIRE	0131344R	LYC COURS BASTIDE	3	THEO	BAROLLET	LYC CHEVREUL BLANCARDE
0131391S	LYC ST ELOI	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0131391S	LYC ST ELOI	4	ISABELLE	GIRAUD	LGT PR SACRE CŒUR
0131549N	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	AUBAGNE	SCOLAIRE	0131549N	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE	16	FANNY	SAISON	LGT PR STE MARIE
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED AUBAGNE	1			
0131862D	LGT PR SACRE CŒUR	AIX EN PROVENCE	SCOLAIRE	0131862D	LGT PR SACRE CŒUR	7	THIERRY	MAS	LGT PR SACRE CŒUR
0132210G	LYC JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX	SCOLAIRE	0132210G	LYC JEAN LURCAT	9	DAVID	CASTEIGTS	LPO PAUL LANGEVIN
0132495S	LYC ARTHUR RIMBAUD	ISTRES CEDEX	SCOLAIRE	0132495S	LYC ARTHUR RIMBAUD	18	PAUL	GRUDZIEN	LYC ARTHUR RIMBAUD
0132733A	LYC ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	SCOLAIRE	0132733A	LYC ANTONIN ARTAUD	7	TOM	ARNAUD	LYCEE REGIONAL MONTE-CRISTO
0132810J	LYCEE STE MARIE	AUBAGNE	SCOLAIRE	0132810J	LYCEE STE MARIE	7	JEAN-PHILIPPE	SANCHEZ	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE
0133015G	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX	SCOLAIRE	0133015G	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	14	LUDOVIC	FROMMAGET	LYC ST LOUIS STE MARIE
0133195C	LYC JEAN COCTEAU	MIRAMAS CEDEX	SCOLAIRE	0133195C	LYC JEAN COCTEAU	15	VALERY	BRUNIAUX	LYC ARTHUR RIMBAUD
0133244F	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE	SCOLAIRE	0133244F	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	15	FLORENT	DUCHIRON	LPO MARIE MADELEINE FOURCADE
0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	GIGNAC LA NERTHE	SCOLAIRE	0133314G	LYC ST LOUIS STE MARIE	8	NATHALIE	RASCLE	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE
0133396W	LYC DON BOSCO	MARSEILLE	SCOLAIRE	0131331B	LYC ST JOSEPH LES MARISTES	10	AUBIN	ROUX	LYC DON BOSCO
			SCOLAIRE	0131333D	LYC NOTRE DAME DE FRANCE	2			
			SCOLAIRE	0133396W	LYC DON BOSCO	12			
0133406G	LYCEE DE LA MEDITERRANEE	LA CIOTAT	SCOLAIRE	0131747D	LYC AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	3	JEAN-LAURENT	BOURDON	LG PR SAINT JEAN DE GARGUIER
			SCOLAIRE	0133406G	LYCEE DE LA MEDITERRANEE	7			
0133525L	LYC GEORGES DUBY	LUYNES	SCOLAIRE	0133525L	LYC GEORGES DUBY	18	ELISE	HENRION	LYC GEORGES DUBY
0133822J	LYC SAINT JEAN DE GARGUIER	GEMENOS	SCOLAIRE	0133822J	LYC SAINT JEAN DE GARGUIER	11	LAURENT	GILQUIN	LYC FREDERIC JOLIOT-CURIE
0134003F	Lycée Nelson MANDELA	MARSEILLE	SCOLAIRE	0134003F	Lycée Nelson MANDELA	9	FABRICE	GILLY	LYC MARIE CURIE
0134004G	LYC SAINT CHARLES	ST MARTIN DE CRAU	SCOLAIRE	0134004G	LYC SAINT CHARLES	6	SYLVIE	LARRAS	LYC PASQUET
0134155W	LYC SIMONE VEIL	MARSEILLE	SCOLAIRE	0134155W	LYC SIMONE VEIL	20	BRUNO	BLAZIKOWSKI	LYC ANTONIN ARTAUD
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED MRS SUD	5			
0134252B	LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON	CHATEAURENARD	SCOLAIRE	0134252B	LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON	23	VINCENT	ROBERT	LGT PR LOUIS PASTEUR
0134253C	LYC REGIONAL MONTE-CRISTO	ALLAUCH	SCOLAIRE	0134253C	LYC REGIONAL MONTE-CRISTO	12	PASCAL	PADILLA	LYC SIMONE VEIL

RNE CE	CENTRES EPREUVES	VILLE	CATEGORIE CANDIDAT	RNE ETS	ETS ORIGINE	CANDIDATS	INTERROGATEURS		ETABL. INTERROGATEURS
0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	APT	SCOLAIRE	0840001V	LYC CHARLES DE GAULLE	7	ERIC	BARTZ	LYC VAL DE DURANCE
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED APT	1			
0840003X	LYC FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	SCOLAIRE	0840003X	LYC FREDERIC MISTRAL	22	ERIC	SALVAT	LYC FREDERIC MISTRAL
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED AVIGNON	2			
0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	AVIGNON	SCOLAIRE	0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	16	WILLIAM	BOURGES	LYC RENE CHAR
0840005Z	LYC PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON	SCOLAIRE	0840005Z	LYC PHILIPPE DE GIRARD	12	PIERRE	ZARPAS	LYC THEODORE AUBANEL
0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS	SCOLAIRE	0840015K	LYC JEAN HENRI FABRE	15	DOMINIQUE	FILOE	LYC JEAN HENRI FABRE
			SCOLAIRE	0840016L	LYC VICTOR HUGO	3			
0840017M	LYC ISMAEL DAUPHIN	CAVAILLON	SCOLAIRE	0840017M	LYC ISMAEL DAUPHIN	15	PAUL	CHASSILIAN	LYC ST JOSEPH
			CNED SCOLAIRE	0861288H	CNED CAVAILLON	1			
0840021S	LYC ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	SCOLAIRE	0840021S	LYC ALPHONSE BENOIT	16	OLIVIER	BECKER	LYC CHARLES DE GAULLE
0840059H	LYC LOUIS PASTEUR	AVIGNON	SCOLAIRE	0840059H	LYC LOUIS PASTEUR	13	GUILLAUME	MANDALLAZ	LYC ISMAEL DAUPHIN
0840072X	LYC ST JOSEPH	AVIGNON	SCOLAIRE	0840072X	LYC ST JOSEPH	17	THIERRY	JURAIN	LYCEE REGIONAL JEAN D ORMESSON
0840075A	LYC ST LOUIS	ORANGE CEDEX	SCOLAIRE	0840075A	LYC ST LOUIS	5	NICOLAS	CHARPENEL	LYC MARIE PILA
0840078D	LYC MARIE PILA	CARPENTRAS	SCOLAIRE	0840078D	LYC MARIE PILA	6	DENIS	GAUTIER	LYC JEAN HENRI FABRE
0840918S	LYC VAL DE DURANCE	PERTUIS CEDEX	SCOLAIRE	0840918S	LYC VAL DE DURANCE	14	FABRICE	PEREZ	LYC ECOLE INTERNATIONALE PACA
0840935K	LYC RENE CHAR	AVIGNON	SCOLAIRE	0840935K	LYC RENE CHAR	19	FRANCOIS	DECQ	LYC PHILIPPE DE GIRARD
0841093G	LYC LUCIE AUBRAC	BOLLENE	SCOLAIRE	0841093G	LYC LUCIE AUBRAC	15	THOMAS	SAINTE LUCE	LYC STEPHANE HESSEL
0841117H	LYC STEPHANE HESSEL	VAISON LA ROMAINE	SCOLAIRE	0841117H	LYC STEPHANE HESSEL	7	MURIEL	VALLELIAN	LYC STEPHANE HESSEL
0841158C	LYCEE GENERAL SAINT-JEAN LE BAPTIST	VALREAS	SCOLAIRE	0841158C	LYCEE GENERAL SAINT-JEAN LE BAPTIST	2	FRANCK	CHAMBON	LYC LUCIE AUBRAC